

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 519**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Arts du bois opt C : marqueteur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 13	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

234 Travail du bois et de l'ameublement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le marqueteur prépare et applique sur des panneaux de bois les motifs ornementaux découpés dans différents matériaux (bois précieux, écaille, corne, nacre...). La marqueterie s'applique au mobilier, mais aussi aux instruments de musique, tableaux, panneaux décoratifs... Il a des compétences en dessin et en modelage.

Il maîtrise toutes les techniques liées à la marqueterie: la préparation et l'affûtage des outils à main, la préparation des machines, le débit des placages, le report du dessin originel, le collage des dessins, les découpes, les ombres, les incrustations et le placage sur le support.

Il est capable de reconnaître et respecter le style, de choisir une essence et d'effectuer le tracé des pièces à réaliser.

Il est capable de restaurer des pièces anciennes.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les débouchés se trouvent essentiellement dans les ateliers d'ébénisterie ou de restauration de meubles et d'objets anciens. Sont aussi concernées les activités de réalisation d'objet et d'éléments décoratifs, de l'agencement et de l'architecture.

Marqueteur, ébéniste, restaurateur, agenceur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2206 : Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie

H2207 : Réalisation de meubles en bois

H2208 : Réalisation d'ouvrages décoratifs en bois

F1503 : Réalisation - installation d'ossatures bois

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- exécution d'un ouvrage de marqueterie et exécution d'une lame de scie - dessin
- technologie et prévention des accidents
- histoire des styles des arts du bois
- Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique
- Mathématiques et sciences physiques et chimiques
- Education physique et sportive

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 519 - UNITÉ UP1 Exécution d'un ouvrage de marqueterie	- Réaliser une étude préparatoire de l'ouvrage à réaliser - Préparer les outils - Préparer les machines - Choisir et préparer les plaquages - Réaliser la marqueterie : découpage, ombrage, incrustation sur fond frisé ou non

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 519 - UNITÉ UP2 Dessin	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un dessin d'observation et d'expression d'un élément de décor à partir : d'un relevé de document, d'une étude documentaire, d'une recherche de décor simple - Réaliser des relevés et des mises au net de mesures - Réaliser des croquis côtés d'une pièce ou d'un outil - Réaliser des schémas d'ensemble avec études de détails - Réaliser un dessin d'exécution de tout ou partie d'un ouvrage
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 519 - UNITÉ UP3 Technologie et prévention des accidents	<ul style="list-style-type: none"> - Technologie générale et de technologie de spécialité - Sécurité et prévention des accidents en lien avec l'exécution des ouvrages de la spécialité
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 519 - UNITÉ UP4 Histoire des styles des arts du bois	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire une analyse critique commentée - Réaliser une étude comparative de deux réalisations - Identifier, classer et hiérarchiser des éléments de style
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 519 - UNITÉ UG 1 Français et Histoire- Géographie - Enseignement moral et civique	<p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire - Devenir un lecteur compétent et critique - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle. <p>Histoire-géographie et Enseignement moral et civique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace - Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés - Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 519 - UNITÉ UG 2 Mathématiques Sciences physiques et chimiques	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité - Expérimenter - Critiquer un résultat, argumenter - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 519 - UNITÉ UG 3 Éducation physique et sportive	<p>Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

OUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Articles D 337-1 à 337-25 du Cde de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

17/06/03

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :